

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 41
absent : 0
excusés : 8

REÇU A LA PRÉFECTURE
26 OCT. 2015

Point 8 Décision Modificative n° 1 – 2015.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

Mme Marianne CHELKOVA qui donne procuration à M. JAEGY, M. Jean-Jacques WEISS qui donne procuration à Mme UHLRICH-MALLET, M. Serge HANAUER qui donne procuration à M. HEMEDINGER, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Catherine HUTSCHKA qui donne procuration à Mme HOFF, M. Pierre OUADI qui donne procuration à Mme BRANDALISE, Mme Victorine VALENTIN qui donne procuration à M. ERNST et M. Jacques DREYFUSS qui donne procuration à Me BRUGGER.

Nombre de voix pour : 42
contre : 0
abstentions : 7

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 26 octobre 2015

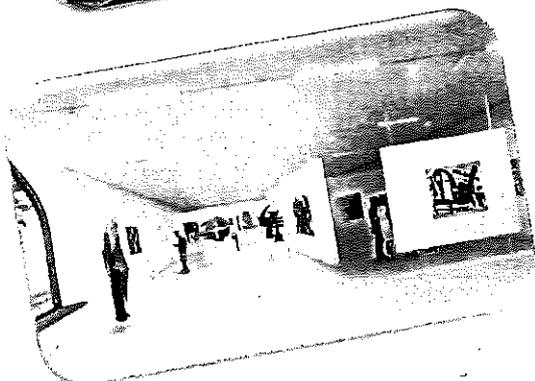
REÇU A LA PRÉFECTURE
26 OCT. 2015

Séance du Conseil Municipal
du 19 octobre 2015

DECISION MODIFICATIVE N°1-2015

Point n° 8

Rapport de présentation



Rapporteur :

Mr JAEGY – Adjoint au Maire

Table des matières

PRESENTATION GENERALE	3
BUDGET PRINCIPAL	5
I. La section de fonctionnement.....	5
A. Les recettes réelles de fonctionnement.....	5
1. Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté.....	5
2. Chapitre 013 - Atténuation de charges	5
3. Chapitre 73 - Impôts et taxes	5
4. Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	5
5. Chapitre 77 - Produits exceptionnels	5
B. Les dépenses réelles de fonctionnement.....	6
1. Dépenses de personnel	6
2. Autres charges de fonctionnement.....	6
3. Charges financières	7
II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	8
A. Les recettes réelles d'investissement	8
1. Chapitre 024 - Produits des cessions.....	8
2. Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	8
3. Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées.....	8
B. Les dépenses réelles d'investissement	9
1. Les dépenses d'équipement.....	9
2. Les dépenses financières.....	10
Les budgets annexes	10
I. Festival de Jazz.....	10
II. Salon du Livre et Espace Malraux.....	10

PRESENTATION GENERALE

RAPPEL PREALABLE

La décision modificative n 1 de l'exercice 2015 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits et des événements de toute nature intervenus entretemps.

Ainsi, elle est fortement marquée par la décision du Gouvernement de ne pas prendre en compte les principales demandes des associations d'élus du bloc communal et du comité des finances locales, visant à obtenir une révision du volume et du calendrier de la baisse des dotations en 2016. En effet, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2016, la baisse de 3,5 milliards des dotations est maintenue.

Le congrès des Villes de France qui s'est tenu le 2 octobre 2015 à Bourg-en-Bresse, a permis à Mme Marylise LEBRANCHU, Ministre de la Décentralisation et de la Fonction Publique, de confirmer la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités à hauteur de 3,5 milliards d'euros par an et d'apporter quelques éclaircissements notamment quant à la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Les élus présents représentant les villes et agglomérations de taille moyenne (15 000 à 100 000 habitants) ont eu l'occasion d'exprimer leurs contraintes financières et inquiétudes mais aussi de dénoncer cette amputation, qui a déjà eu pour effet de provoquer une baisse de l'investissement de l'ordre de 12 % en 2015. D'ailleurs cette préoccupation a été largement relayée aussi par l'AMF, par la voix de son Président.

Il est rappelé que la baisse des concours financiers de l'Etat représentera entre 2015 et 2017 un rabatement de crédits de 11 milliards d'euros pour les collectivités territoriales, imposé par l'Etat.

Pour amortir le choc financier résultant de la réduction drastique et brutale des dotations et prenant également en compte les incertitudes découlant de la réforme de la DGF qui va bouleverser en profondeur l'architecture actuelle, il convient sans attendre d'agir sur les dépenses de fonctionnement. Cela permettra à la Ville de Colmar d'être mieux armée pour affronter les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat à venir et d'enrayer notamment la dégradation de l'épargne brute qui en découle.

RECADRAGE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

C'est pourquoi la présente décision modificative a eu pour objectif de ramener le volume des dépenses de fonctionnement pour l'année 2015 au niveau des dépenses de fonctionnement constatées par le compte administratif 2014.

Les corrections apportées aux inscriptions initiales portent sur le budget principal et les budgets annexes : Festival de Jazz, Salon du Livre et Espace Malraux.

Les dépenses de fonctionnement, pour le budget principal, ont été réduites de **2 456 000 €** (soit **155 000 €** de dépenses nouvelles et **2 611 000 €** d'économies réalisées sur les inscriptions du BP 2015).

Pour l'investissement, les dépenses d'équipement ont été ajustées à la baisse à hauteur de **464 500 €** (soit 1 % des crédits inscrits au BP 2015 + crédits reportés).

La Caisse des Dépôts ayant accordé à la Ville un prêt sans intérêt de **3 241 000 €**, permettant d'attendre les remboursements à venir de FCTVA pour l'année 2015, cette somme a été inscrite en dépenses et en recettes d'investissement, dans la mesure où il s'agit, en quelque sorte, d'une ligne de trésorerie (le remboursement des **3 241 000 €** intervenant pour 50 % en décembre 2016 et pour % en avril 2017). Cette mesure permet d'éviter à la Ville de payer des intérêts sur cette somme, si elle avait dû faire l'objet d'un emprunt rémunéré.

Pour une meilleure compréhension et dans l'optique d'accroître la lisibilité de la présente décision modificative, le présent rapport s'attachera à décrire uniquement les opérations réelles, ainsi que les variations à la hausse ou à la baisse des différents chapitres budgétaires.

Il est rappelé que les opérations d'ordre correspondent à des opérations comptables, qui ne se traduisent pas par une entrée ou une sortie d'argent et sont sans incidence sur l'équilibre budgétaire global.

CONCLUSION

Cette modification budgétaire reprend en profondeur l'architecture des prévisions budgétaires initiales dans le domaine des dépenses de fonctionnement.

En effet, il y a lieu de faire face par anticipation au désengagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Pour eux, c'est la triple peine par :

- la réduction drastique des dotations de fonctionnement
- les conséquences à venir de la réforme de la DGF
- les nouvelles charges imposées par l'Etat (rythme scolaire, coût des normes, instruction des certificats d'urbanisme, la modification des barèmes de rémunération, etc...

Au final, s'impose un resserrement de ce qu'était le coût d'une gestion raisonnable des services à assumer par la Ville. Cet impératif conduit à bloquer les dépenses de fonctionnement, pour pouvoir maintenir le plan d'investissement pluriannuel. Pour 2015, cet effort a pu être fait sans «deshabiller», la qualité des services. Pour 2016, si l'Etat devait poursuivre la politique de restriction, le corollaire serait soit un service de proximité de moindre qualité, soit une diminution des dépenses d'équipement, soit les deux à la fois.

En pratique, et pour 2015 :

- les dépenses de fonctionnement sont ramenées de 2 456 K€ (76 574 K€ pour rapport à 79 030 K€), soit - 3,11 %
- l'autofinancement est augmenté de 2 994 K€ (6 050 K€ par rapport à 3 056 K€)

Enfin, il ne faut pas exclure non plus que si l'Etat devait persister dans le traitement infligé au bloc communal, une rupture soit prise dans l'engagement de la pratique d'une modération fiscale. Tôt ou tard, ce traitement aurait une incidence sur les prélèvements de la fiscalité locale dont sont redevables les contribuables locaux.

BUDGET PRINCIPAL

I. La section de fonctionnement

Elle s'établit à **- 2 456 000 €** en dépenses et à **538 000 €** en recettes.

A. Les recettes réelles de fonctionnement

Elles affichent une légère croissance de **0,6 %** par rapport aux crédits inscrits lors du budget primitif. Cette évolution résulte principalement d'un remboursement de taxes foncières, de l'ajustement des dotations et subventions versées par l'Etat et du résultat de fonctionnement reporté.

Libellés	B.P. 2015	DM n° 1 - 2015	B.P. + D.M. n° 1	Evol. D.M. n°1 / B.P.
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	6 000 000	170 000	6 170 000	2,83%
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	2 948 000	-170 000	2 778 000	-5,77%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV.	10 633 000	0	10 633 000	0,00%
73 IMPOTS ET TAXES	51 944 000	50 000	51 994 000	0,10%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	19 062 000	157 000	19 219 000	0,82%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 805 000	0	1 805 000	0,00%
76 PRODUITS FINANCIERS	1 209 000	0	1 209 000	0,00%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	256 000	331 000	587 000	129,30%
Total général	93 857 000	538 000	94 395 000	0,57%

1. Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté

Le résultat de fonctionnement reporté est abondé de **170 000 €**, afin de tenir compte du résultat constaté lors de la clôture définitive des comptes de l'exercice 2014. Lors du vote du budget primitif 2015, il avait été estimé à **6 000 000 €**. Le montant total est donc de **6 170 000 €**.

2. Chapitre 013 - Atténuation de charges

Suite au transfert du personnel Ville mis à disposition de la STUCE à Colmar Agglomération, les crédits sont ajustés à la baisse à hauteur de **170 000 €**.

3. Chapitre 73 - Impôts et taxes

Ce poste est revalorisé de **50 000 €** suite à la notification des bases prévisionnelles après le vote du budget primitif (état 1259).

4. Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Elles sont en progression de **157 000 €**, en raison essentiellement de l'augmentation de la dotation nationale de péréquation de **122 000 €** sous l'impulsion d'un renforcement de la péréquation verticale voulu par le législateur.

5. Chapitre 77 - Produits exceptionnels

Ce chapitre enregistre le rappel de la taxe foncière due par Colmar Expo au titre des exercices 2007 à 2012 pour un montant de **331 000 €**.

B. Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles sont revues à la baisse par rapport aux crédits inscrits au budget primitif 2015 pour tenir compte du plan d'économie sur les dépenses de fonctionnement. Cet ajustement pour un montant de **2 456 000 €** permet de revenir au niveau des dépenses effectivement constatées lors du compte administratif 2014 et contribue à préserver les marges de manœuvre de la Ville de Colmar dans un contexte de réduction drastique des concours financiers de l'Etat.

Les dépenses réelles de fonctionnement se ventilent comme suit :

Libellés	Réalisé 2014	BP 2015	DM n° 1 - 2015	B.P. + D.M. n° 1	Evolution 2015/2014
DEPENSES DE PERSONNEL	46 595 776	47 980 000	-1 200 000	46 780 000	0,40%
AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	28 124 820	28 880 000	-1 046 000	27 834 000	-1,03%
CHARGES FINANCIERES	1 853 797	2 170 000	-210 000	1 960 000	5,73%
Total général	76 574 393	79 030 000	-2 456 000	76 574 000	0,00%

1. Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont ajustées au niveau des dépenses effectivement réalisées en 2014. Par conséquent, les crédits inscrits au budget primitif 2015 sont diminués de **1 200 000 €**, ce qui porte les crédits de l'exercice à **46 780 000 €**, contre **46 595 776 €** au compte administratif 2014, soit une croissance de **0,4 %**.

2. Autres charges de fonctionnement

L'ensemble des postes a été réexaminé pour réaliser des économies et ajuster les crédits au plus près de la consommation effective des crédits, sans remettre en cause à ce stade le niveau des services rendus. Elles affichent globalement une diminution de **1 046 000 €**.

Les principaux ajustements portent sur les lignes budgétaires suivantes :

- les **charges à caractère général** sont minorées de **850 000 €**,
- les **atténuations de produits** sont augmentées globalement de **55 000 €**.

Une atténuation supplémentaire de **36 000 €** est à prévoir au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Il est rappelé que le FPIC constitue un outil de péréquation horizontale et a vocation à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes, pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Le prélèvement calculé au niveau de l'ensemble intercommunal est réparti entre l'EPCI et ses communes membres.

Par ailleurs, il convient d'inscrire un crédit complémentaire de **19 000 €** au titre des dégrèvements obtenus de l'administration fiscale par les contribuables en matière de taxe d'habitation sur les logements vacants, suite à des impositions erronées liées à l'appréciation de la carence.

- les crédits inscrits au titre des **dépenses imprévues** sont effacés, soit **- 25 000 €**
- les **autres charges de gestion courante** sont en retrait de **69 000 €**
- les **charges exceptionnelles** enregistrent une diminution de **157 000 €**.

3. Charges financières

Le maintien des taux d'intérêt à un niveau historiquement bas depuis le début de l'exercice, ainsi que les refinancements de prêt opérés en cours d'année dans le cadre de notre gestion active de la dette, permettent de réduire les crédits de **210 000 €**.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'élève en dépenses à **7 223 000 €** et en recettes à **4 229 000 €**.

A. Les recettes réelles d'investissement

Hors excédents de fonctionnement capitalisés et recettes liées à la gestion active de la dette, elles se ventilent comme suit :

Chap	Intitulés	B.P. 2015 + Reports	D.M. n° 1 - 2015	B.P. + D.M. n°1 - 2015	Evol. DM n°1 /BP + reports
024	Produits des cessions d'immobilisations	643 000	194 000	837 000	30,17%
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 900 000	3 241 000	9 141 000	54,93%
13	Subventions d'investissement	10 583 000	0	10 583 000	0,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	21 287 000	-3 770 000	17 517 000	-17,71%
21	Immobilisations corporelles	56 000	0	56 000	0,00%
23	Immobilisations en cours	3 150 000	0	3 150 000	0,00%
27	Autres immobilisations financières	1 172 000	0	1 172 000	0,00%
45	Opérations pour compte de tiers	459 000	0	459 000	0,00%
Total		43 250 000	-335 000	42 915 000	-0,77%

1. Chapitre 024 - Produits des cessions

Ce chapitre est réévalué de **194 000 €** en raison de la cession des actions de la SAEML S.A.C.C.A. (Société d'Aménagement et de Construction du Centre Alsace) détenues par la Ville de Colmar à Pôle Habitat Colmar Centre Alsace, dans le cadre de la dissolution sans liquidation de la SAEML.

2. Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves

Dans le cadre du dispositif de préfinancement du FCTVA à taux zéro qui a vocation à relancer l'investissement public, la Ville de Colmar va percevoir fin du mois d'octobre un montant de **3 241 000 €**. Le remboursement sera étalé sur deux exercices budgétaires, à savoir 50 % en décembre 2016 et 50 % en avril 2017.

3. Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Le volume d'emprunt est diminué de **3 770 000 €** pour équilibrer la décision modificative n° 1, ce qui porte le volume de l'exercice à **17 515 000 €** (*8 800 000 € en reports + 8 715 000 € de crédits nouveaux 2015*).

B. Les dépenses réelles d'investissement

Hors dépenses liées à la gestion active de la dette et du solde du déficit d'investissement reporté, les dépenses réelles se ventilent comme suit :

Intitulés	B.P. 2015 + Reports	D.M. n° 1 - 2015	B.P. + D.M. n°1 - 2015	Evol. DM n°1 /BP + reports
Dépenses d'équipement	45 889 362	-464 500	45 424 862	-1,01%
Dépenses financières	7 248 000	3 241 000	10 489 000	44,72%
Opérations pour le compte de tiers	192 638	0	192 638	0,00%
Total	53 330 000	2 776 500	56 106 500	5,21%

1. Les dépenses d'équipement

Elles sont globalement en retrait de **464 500 €** pour tenir compte de l'état d'avancement effectif des travaux.

Elles se ventilent comme suit :

- Immobilisations incorporelles **+ 37 000 €**
- Subventions d'équipement **- 207 000 €**
- Immobilisations corporelles **- 16 500 €**
- Opérations individualisées **- 278 000 €**

a) Les immobilisations incorporelles

Les crédits sont complétés de **37 000 €** en raison principalement de l'inscription de crédits d'études pour réaliser des travaux d'économies d'énergie pour **11 000 €** et de l'acquisition d'un logiciel de gestion des panneaux de police pour **15 800 €**.

b) Les subventions d'équipement

Les subventions d'équipement sont revues à la baisse à hauteur de **207 000 €**.

Cette évolution découle principalement du décalage du versement de la subvention de **168 000 €** au titre des travaux d'extension de la Maison de la Famille, qui sont différés en 2016.

c) Immobilisations corporelles

Elles sont en recul de **16 500 €**, en raison notamment de l'ajustement des crédits pour l'acquisition et les échanges de terrains.

d) Opérations d'investissement individualisées

Elles sont globalement en reflux de **278 000 €**, dont :

- **Accessibilité aux bâtiments communaux – 600 000 €**

Les crédits de paiement de l'exercice 2015 sont diminués de **600 000 €** pour tenir compte du nouvel échéancier de réalisation des travaux d'accessibilité. Le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

- **Gymnase Grillenbreit – 300 000 €**
L'opération étant différée sur l'exercice 2016, les crédits de paiement inscrits au budget primitif 2015 sont rephasés sur 2016.
- **Travaux de voirie – avenue de l'Europe – 100 000 €**
Par suite du report des travaux d'aménagement du terre-plein central à hauteur des rues Benes et Guebwiller, les crédits de paiement sont diminués de **100 000 €**.
- **Requalification du secteur Luxembourg – 40 000 €**
Les études étant décalées dans le temps, il convient de réduire les crédits de paiement de **40 000 €**.
- **Musée Unterlinden + 500 000 €**
Les crédits de paiement sont majorés de **500 000 €** suite à des travaux complémentaires et à la révision des prix des marchés.
- **Montagne Verte : plan paysager + 173 000 €**
Un crédit complémentaire de **173 000 €** est inscrit au titre des travaux de fouilles archéologiques préventives place de la Montagne Verte.
- **Centre Européen du Livre et de l'illustration + 70 000 €**
Un crédit de 70 000 € est inscrit au titre des études.
- **Renouvellement urbain Bel-Air / Florimont + 19 000 €**
Cette inscription budgétaire correspond aux crédits nécessaires pour le lancement des études.

2. Les dépenses financières

Pour permettre de constater la dette à l'encontre de la Caisse des Dépôts, mais aussi le remboursement du préfinancement par prêt à taux zéro du FCTVA au cours des exercices 2016 et 2017, il convient d'abonder les dépenses financières à hauteur de **3 241 000 €**.

Les budgets annexes

I. Festival de Jazz

Il s'agit essentiellement d'autoriser un rééquilibrage des crédits entre la rémunération des intermittents du spectacle imputée au chapitre 011 (**- 4 000 €**), et les cachets versés aux artistes imputés au chapitre 012 (**+ 4 000 €**).

II. Salon du Livre et Espace Malraux

Un crédit complémentaire de **200 €** est nécessaire pour les bourses et prix.

Il est financé par une diminution à due concurrence de la ligne budgétaire autres services extérieurs.

-O-O-O-O-

Vous trouverez, en annexe, un tableau récapitulant toutes les écritures réelles auxquelles ont été ajoutées toutes les écritures d'ordre, de sorte de donner une vision d'ensemble.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir accepter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances élargie du 12 octobre 2015,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

ARRETE

La Décision Modificative n° 1 pour l'exercice 2015 au montant en équilibre :

Budget principal Ville	9 228 500 €
Section d'investissement	8 690 500 €
Section de fonctionnement	538 000 €

et à 0 € pour les budgets annexes : Festival de Jazz, Salon du Livre et Espace Malraux.

Le Maire,



Pour ampliation conforme
Colmar, le 22 OCT. 2015

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

REÇU A LA PRÉFECTURE
26 OCT. 2015

KB

Vue synoptique

Libellés	Budget primitif			Total budget primitif	Décision modificative n°1			Total décision modificative n°1	Total budget primitif + décision modificative n°1
	Ecritures réelles	Reports	Ecritures d'ordre		Ecritures réelles	Ecritures d'ordre			
Budget principal	142 666 000 €	6 805 000 €	17 547 000 €	167 018 000 €	4 767 000 €	4 461 500 €	9 228 500 €	176 246 500 €	
Fonctionnement	79 030 000 €	0 €	16 032 000 €	95 062 000 €	-2 456 000 €	2 994 000 €	538 000 €	95 600 000 €	
Investissement	63 636 000 € (1)	6 805 000 €	1 515 000 €	71 956 000 €	7 223 000 €	1 467 500 €	8 690 500 €	80 646 500 €	
Budget annexe Festival du Film	180 600 €	0 €	0 €	180 600 €	0 €	0 €	0 €	180 600 €	
Fonctionnement	180 600 €	0 €	0 €	180 600 €	0 €	0 €	0 €	180 600 €	
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Budget annexe Festival de Jazz	93 700 €	0 €	0 €	93 700 €	0 €	0 €	0 €	93 700 €	
Fonctionnement	93 700 €	0 €	0 €	93 700 €	0 €	0 €	0 €	93 700 €	
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Budget annexe Balon du Livre - Espace Malraux	310 040 €	0 €	2 000 €	312 040 €	0 €	0 €	0 €	312 040 €	
Fonctionnement	307 200 €	0 €	2 000 €	309 200 €	0 €	0 €	0 €	309 200 €	
Investissement	2 840 €	0 €	0 €	2 840 €	0 €	0 €	0 €	2 840 €	
Consolidation	143 250 340 €	6 805 000 €	17 549 000 €	167 604 340 €	4 767 000 €	4 461 500 €	9 228 500 €	176 832 840 €	
Fonctionnement	79 611 500 €	0 €	16 034 000 €	95 645 500 €	-2 456 000 €	2 994 000 €	538 000 €	96 183 500 €	
Investissement	63 638 840 €	6 805 000 €	1 515 000 €	71 958 840 €	7 223 000 €	1 467 500 €	8 690 500 €	80 649 340 €	

(1) 46 525 000 € hors opérations liées à la gestion active de la dette et résultat d'investissement reporté
 + 9 700 000 € pour les opérations liées à la gestion active de la dette
 + 7 411 000 € de résultat d'investissement reporté